



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>3HPH CHAMBRE  |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W8482-168299/A  | <b>Date</b><br>2016-03-02                    |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W8482-168299   |  |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$HL-657-70437  |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>hl657.W8482-168299   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2016-04-12</b>  |  |
| <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Standard Time<br>EST   |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>   |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Turner, Louie  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>hl657  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 956-3975 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(819) 956-5227 |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br><br>Specified Herein<br>Précisé dans les présentes |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>Specified herein - Précisé dans les présentes   | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |



| Destination Code -<br>Code destinataire | Destination Address -<br>Adresse de la destination   | Invoice Code - Code<br>bur.-comptable | Invoice Address -<br>Adresse de facturation   |
|---|--|---------------------------------------|---|
| D-1                                     | Base Commander<br>CFB Esquimalt<br>Bldg 66 Colwood<br>VICTORIA BC V9A 7N2<br>CANADA                            | W0103                                 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>CFB ESQUIMALT<br>STN FORCES P.O.BOX 17000<br>VICTORIA<br>British Columbia<br>V9A7N2<br>Canada |
| D-2                                     | Formation Commander<br>HMC Dockyard<br>Bldg D-206 Door 1 thru 13<br>Halifax NS<br>HALIFAX NS B3K 5X5<br>CANADA | W010B                                 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>P.O. BOX 99000 STN FORCES<br>HALIFAX<br>Nova Scotia<br>B3K5X5<br>Canada                       |



| Item<br>Article | Description   | Dest.<br>Code<br>Dest. | Inv.<br>Code<br>Fact. | Qty<br>Qté | U. of I.<br>U. de D. | Unit Price/Prix unitaire<br>FOB/FAM<br>Destination | Plant/Usine  | Delivery Req.<br>Livraison Req. | Del. Offered<br>Liv. offerte |
|-----------------|---|------------------------|-----------------------|------------|----------------------|--|--------------|---------------------------------|------------------------------|
| 1               | <p>NSN - NNO: 4440-20-000-3714<br/>3HPH CHAMBRE DE DROITE<br/>NSN: 4440200003714, 3HPH CHAMBRE<br/>DE DROITE<br/>Pneumatic Products Canada,<br/>Brockville, Ontario, Ca</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres numéros de pièce ou des numéros de pièce équivalents seront pris en considération</li> </ul> <p>Numéro de pièce proposé : _____<br/>COF proposé : _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH86<br/>Part No. - N° de la partie: 3007876</li> </ul> | D - 2                  | W010B                 | 4          | Each                 | \$   | XXXXXXXXXXXX | 2016-06-24                      |                              |



| Item<br>Article | Description   | Dest.<br>Code<br>Dest. | Inv.<br>Code<br>Fact. | Qty<br>Qté | U. of I.<br>U. de D. | Unit Price/Prix unitaire<br>FOB/FAM<br>Destination | Plant/Usine  | Delivery Req.<br>Livraison Req. | Del. Offered<br>Liv. offerte |
|-----------------|---|------------------------|-----------------------|------------|----------------------|--|--------------|---------------------------------|------------------------------|
| 2               | <p>NSN - NNO: 4440-20-000-3714<br/>3HPH CHAMBRE DE DROITE<br/>NSN: 4440200003714, 3HPH CHAMBRE DE DROITE<br/>Pneumatic Products Canada, Brockville, Ontario, Ca</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres numéros de pièce ou des numéros de pièce équivalents seront pris en considération</li> </ul> <p>Numéro de pièce proposé : _____<br/>COF proposé : _____<br/>NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH86<br/>Part No. - N° de la partie: 3007876</p> | D - 1                  | W0103                 | 4          | Each                 | \$   | XXXXXXXXXXXX | 2016-06-24                      |                              |



| Item<br>Article | Description  | Dest.<br>Code<br>Dest. | Inv.<br>Code<br>Fact. | Qty<br>Qté | U. of I.<br>U. de D. | Unit Price/Prix unitaire<br>FOB/FAM<br>Destination | Plant/Usine  | Delivery Req.<br>Livraison Req. | Del. Offered<br>Liv. offerte |
|-----------------|--|------------------------|-----------------------|------------|----------------------|--|--------------|---------------------------------|------------------------------|
| 3               | <p>NSN - NNO: 4440-20-000-3713<br/>3HPH CHAMBRE DE GAUCHE<br/>NSN: 4440200003713, 3HPH CHAMBRE<br/>DE GAUCHE,<br/>Pneumatic Products Canada,<br/>Brockville, Ontario, Ca</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres numéros de pièce ou des numéros de pièce équivalents seront pris en considération</li> </ul> <p>Numéro de pièce proposé : _____<br/>COF proposé : _____<br/>NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH86<br/>Part No. - N° de la partie: 3007877</p> | D - 2                  | W010B                 | 4          | Each                 | \$   | XXXXXXXXXXXX | 2016-06-24                      |                              |



| Item<br>Article | Description  | Dest.<br>Code<br>Dest. | Inv.<br>Code<br>Fact. | Qty<br>Qté | U. of I.<br>U. de D. | Unit Price/Prix unitaire<br>FOB/FAM<br>Destination | Plant/Usine  | Delivery Req.<br>Livraison Req. | Del. Offered<br>Liv. offerte |
|-----------------|--|------------------------|-----------------------|------------|----------------------|--|--------------|---------------------------------|------------------------------|
| 4               | <p>NSN - NNO: 4440-20-000-3713<br/>3HPH CHAMBRE DE GAUCHE<br/>NSN: 4440200003713, 3HPH CHAMBRE<br/>DE GAUCHE,<br/>Pneumatic Products Canada,<br/>Brockville, Ontario, Ca</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres numéros de pièce ou des numéros de pièce équivalents seront pris en considération</li> </ul> <p>Numéro de pièce proposé : _____<br/>COF proposé : _____<br/>NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3AH86<br/>Part No. - N° de la partie: 3007877</p> | D - 1                  | W0103                 | 4          | Each                 | \$   | XXXXXXXXXXXX | 2016-06-24                      |                              |

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>  | <b>2</b>  |
| 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....  | 2         |
| 1.2 BESOIN - SOUMISSION .....  | 2         |
| 1.3 COMPTE RENDU .....   | 2         |
| 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....   | 2         |
| <b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>                        | <b>3</b>  |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....                                      | 3         |
| 2.2 CLAUSES DU GUIDE DES CUA .....   | 3         |
| 2.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....  | 3         |
| 2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....                                | 4         |
| 2.5 LOIS APPLICABLES .....   | 4         |
| 2.6 MEILLEURE DATE DE LIVRAISON – SOUMISSION .....   | 4         |
| 2.7 POSSIBILITÉ DE RETRACER LES CODES OTAN DES FABRICANTS (COF) .....                          | 5         |
| <b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>                        | <b>6</b>  |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....                                     | 6         |
| <b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>                        | <b>8</b>  |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....   | 8         |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES.....   | 8         |
| <b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>                         | <b>9</b>  |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....   | 9         |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..... | 9         |
| <b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>  | <b>12</b> |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....  | 12        |
| 6.2 BESOIN - CONTRAT.....  | 12        |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....  | 12        |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT .....   | 12        |
| 6.5 RESPONSABLES.....  | 13        |
| 6.6 PAIEMENT .....   | 13        |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....  | 14        |
| 6.8 ATTESTATIONS .....   | 15        |
| 6.9 LOIS APPLICABLES .....   | 15        |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....   | 15        |
| 6.11 CONTRAT DE DÉFENSE .....  | 15        |
| 6.12 CLAUSES DU GUIDE DES CUA .....  | 15        |
| 6.13 PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON .....   | 16        |
| 6.14 TRAÇABILITÉ - CODE OTAN DES FABRICANTS.....   | 16        |
| 6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION .....   | 17        |

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin - soumission**

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

### 2.2 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CCUA | Section                            | Date       |
|-------------------|------------------------------------|------------|
| B1000T            | Condition du matériel - soumission | 2014-06-26 |

#### 2.2.1 Sujet à vente antérieure

SOUMISSION DE LIVRAISON(S) FERME(S) OBLIGATOIRE. SI UNE PROPOSITION EST SOUMISE "SUJET À VENTE ANTÉRIEURE" OU SI UNE PROPOSITION NE SE CONFORME PAS À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION, VOTRE PROPOSITION NE SERA PAS RETENUE.

### 2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **2.6 Meilleure date de livraison – soumission**

Bien que la livraison soit demandée pour le 24 juin, 2016, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

## **2.7 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)**

Aux fins de la présente demande de propositions, les codes OTAN des fabricants (un ou plus) indiqués constituent les seules sources approuvées d'approvisionnement des numéros de pièce requis.

Lorsqu'un soumissionnaire propose de fournir le produit correspondant à un numéro de pièce demandé, il ne doit indiquer le COF connexe que s'il est en mesure de fournir des preuves documentaires permettant de retracer le produit directement à une source d'approvisionnement approuvée par l'OTAN.

S'il n'est pas en mesure de démontrer que le matériel qu'il propose de fournir provient directement de la source approuvée d'approvisionnement, ou s'il n'a pas obtenu la permission écrite de la source approuvée d'approvisionnement correspondant au COF cité, le soumissionnaire est tenu d'indiquer le nom d'un autre fabricant du matériel proposé, mais, dans ce cas, il ne doit pas indiquer le COF.

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans tout contrat résultant fera l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, aux frais et aux risques de ce dernier, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par l'État, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par l'État, et les coûts auquel, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **3.1.1 Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

### 3.1.2 Données techniques des forces militaires canadiennes (Essai de résistance aux chocs) - Produits équivalents

Soumission du certificat d'essai de résistance aux chocs et des dessins :

Tout produit équivalent proposé doit avoir satisfait à l'exigence relative aux essais de la Spécification D-03-003-007/SG-000 Catégorie 1 Type A, avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Si le soumissionnaire offre des produits de substitution qui sont équivalents en ce qui concerne la forme, l'ajustement, la fonction et la qualité des pièces du fabricant d'équipement d'origine précisé aux présentes, le soumissionnaire doit en fournir la preuve en fournissant avec sa soumission, avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, une copie du certificat de réussite aux essais de résistance aux chocs comprenant le numéro de série des produits proposés et un dessin acceptable avec la certification des produits proposés. Les soumissions qui ne pourront pas satisfaire à cette exigence seront rejetées d'emblée.

### 3.1.3 Produits de remplacement - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quinze (15) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

### 3.1.4 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CCUA | Section                       | Date       |
|-------------------|-------------------------------|------------|
| C3011T            | Fluctuation du taux de change | 2013-11-06 |

### 3.1.5 Paiements Progressifs

Paiements Progressifs ne seront pas considérées à moins d'être spécifiquement offerts par TPSGC dans le présent document.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Le soumissionnaire doit indiquer clairement le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE) offert à chaque article énumérés dans les "détails de l'article" ; et
- b) Si des produits équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE), présenter les documents et l'informations tel que décrit dans la partie 3, clause produits équivalents.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Critères financière obligatoires**

- a) Le soumissionnaire doit offrir des prix unitaires fermes en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert ; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement; et
- c) Le soumissionnaire qui présente une offre sur des articles dotés du même NNO pour des destinations différentes, doit présenter des prix unitaires fermes pour chacun de ces articles.

### **4.2 Méthode de sélection - Articles multiples**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse comme suit.

- a. Les articles dotés de NNO identiques et qui doivent être livrés à diverses destinations seront attribués ensemble (toutes les destinations par NNO).

#### **4.2.1 Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette sollicitation**

---

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2.1 Certifications des produits

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes au spécification sous "Détails de l'article".

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail .

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

#### 5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

| <b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>   | <b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté</b> |
|---|--|
| Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.  |  |
| Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.  |  |
| Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.   |  |
| Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. |  |
| Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.  |  |
| Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.  |  |

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

#### 6.4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-168299/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-168299

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
hl657.W8482-168299

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hl657  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Louie Turner, Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la  
gestion de l'approvisionnement  
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers  
Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)  
Portage III, 7A2, 11 rue Laurier  
Gatineau, QC, K1A 0S5  
Téléphone: (873) 469-3342 Télécopieur: (819) 956-5227  
Courriel: louie.turner@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

|                    | Renseignements généraux | Suivi de la livraison |
|--------------------|-------------------------|-----------------------|
| Nom:               | _____                   | _____                 |
| No de téléphone:   | _____                   | _____                 |
| No de télécopieur: | _____                   | _____                 |
| Courriel:          | _____                   | _____                 |

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ CAD. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.6.3 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

### 6.6.4 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CCUA | Section  | Date       |
|-------------------|--|------------|
| C2800C            | Cote de priorité                                   | 2013-01-28 |
| C2801C            | Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada | 2014-11-27 |

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par des documents suivants, s'il y a lieu: (a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé; (b) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat; (c) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance; (d) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire approprié pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à:  
Quartier général de la Défense Nationale  
Édifice MGén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By, Ottawa, Canada, K1A 0K2  
À l'attention de: D Mar P 4-3-3-4
  - c. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
3. Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à l'appui.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) biens - (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ « clarifiée le \_\_\_\_\_ » **ou** « , modifiée le \_\_\_\_\_ ».

## 6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.12 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CCUA | Section  | Date       |
|-------------------|--|------------|
| B7500C            | Marchandises excédentaires   | 2006-06-16 |
| D2000C            | Marquage   | 2007-11-30 |
| D2001C            | Étiquetage   | 2007-11-30 |
| D2025C            | Matériaux d'emballage en bois  | 2013-11-06 |
| D5545C            | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) | 2010-08-16 |
| B1501C            | Matériel électrique  | 2006-06-16 |
| D6010C            | Palettisation  | 2007-11-30 |
| D9002C            | Ensembles incomplets   | 2007-11-30 |
| G1005C            | Assurances   | 2008-05-12 |

## **6.13 Préparation pour la livraison**

### **6.13.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000**

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 1 à 4 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 1 à 4 à raison de une unité (1) par paquet.

## **6.14 Traçabilité - code OTAN des fabricants**

Le matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra :

- a) résilier le contrat pour inexécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de celui-ci et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le montant correspondant à tous les coûts engagés par l'État pour refaire l'achat et tous les autres coûts associés, y compris tous les coûts supplémentaires que pourrait entraîner l'accélération de la production ;
- b) conserver l'article et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le versement d'un montant correspondant à la différence des coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, calculés par l'État, et des coûts que, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait engagés s'il avait obtenu et livré un article en tout point identique à celui qui avait été demandé aux termes du contrat.

## **6.15 Instructions d'expédition**

### **6.15.1 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus**

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits Les articles doivent être livrés à l'arsenal canadien de Sa Majesté, à Halifax (Nouvelle-Écosse) et à la Base des Forces canadiennes Esquimalt, Victoria (Colombie-Britannique). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
  - (a) 2B1 Dépôt d'approvisionnement des FC Esquimalt, Esquimalt (Colombie-Britannique)  
Téléphone : 250-363-4963
  - (b) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax, Halifax (Nouvelle-Écosse)  
Téléphone : 902-427-1441